

Le 07/10/2014

## **DECLARATION LIMINAIRE**

### **CTL du 07 octobre 2014**

#### ***Quand la soutenabilité devient insoutenable...***

Monsieur le Président,

Vous nous avez présenté, lors du CTL du 23 septembre 2014, le baromètre social, le tableau de veille sociale, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), le Plan Annuel de Prévention et le compte rendu d'un espace de dialogue des huissiers du département, fameux outils de la performance sociale.

Alors que l'on palabre sur la performance globale à coups de « pourquoi », « comment » et de « combien » (Cf. note du 20/12/2013 de M. BEZARD), la démarche stratégique de Solidaires Finances Publiques s'inscrit en ces termes :

- pourquoi condamne-t-on certains services à une mort annoncée, et ainsi la qualité de service rendue aux usagers ?
- comment continuer à assurer nos missions avec des moyens en matériel et en personnel en baisse constante ?
- combien de temps encore pourrons-nous tenir ?

Inscrite dans le cadre de la performance globale, la soutenabilité se traduit par la réalisation, là où c'est possible, d'économies de fonctionnement, tout en préservant la qualité du service et les conditions de travail.

Alors que la qualité de service rendue à l'utilisateur ne cesse de se dégrader (fermeture de services de proximité, notamment) et que les conditions de travail se détériorent chaque jour davantage, la soutenabilité n'a plus rien de soutenable.

Et ce n'est pas le projet de loi de finances 2015, qui prévoit la suppression de 2 491 postes dans les ministères financiers, qui va arranger la situation.

Quant au tableau de veille sociale qui nous a été présenté lors du précédent CTL, nous nous interrogeons sur la non-communication du nombre de jours de congés perdus en 2013. Ne serait-ce pas là une entrave au bon fonctionnement du CTL, ainsi que du CHSCT ?

S'agissant de la prise en compte du temps de trajet dans le cadre d'une formation ou d'une mission, nous vous rappelons que le décret n° 2000-815 du 25 août 2000, relatif au temps de travail dans la Fonction Publique, précise, dans son article 3 que :

- si le déplacement peut se faire sur la journée, avec retour au domicile avant 22h30, le temps de trajet doit être rajouté à la journée de formation ;
- si le retour a lieu après 22h30, ½ journée de récupération doit être accordée en plus ;
- si le retour a lieu après minuit, 1 journée de récupération doit être accordée ;
- pour tout déplacement contraint un dimanche ou jour férié, 1 journée de récupération

Il n'y a donc pas lieu de se réjouir d'avoir obtenu ½ journée de récupération pour les déplacements effectués les dimanches et jours fériés, alors que la législation prévoit le double.

Pour tout renseignement complémentaire, Solidaires Finances Publiques se tient à votre disposition.

Quant au seuil d'encaissement de 300 € aux caisses du réseau de la DGFIP, Solidaires Finances Publiques propose, dans le cadre des mesures de simplification, et pour lutter contre le blanchiment d'argent, d'étendre cette mesure à toute transaction financière, sans oublier les versements sur les comptes off-shore, principale cause d'évasion et de fraude fiscales !

Pour terminer, nous venons de prendre connaissance du PLF 2015 ; celui-ci prévoit que « les rémunérations des fonctionnaires seront strictement maîtrisées. Ainsi, le point d'indice de la Fonction Publique n'est pas revalorisé et les enveloppes de mesures catégorielles sont fortement réduites, **tout en étant ciblées prioritairement sur les bas salaires** » (Cf. page 15 du PLF 2015).

**Soutenabilité**, vous avez dit ?

Combien d'énarques a-t-il fallu pour rédiger cette arnaque aux catégories les plus modestes ???

« Les conneries c'est comme les impôts, on finit toujours par les payer. »

*Michel Audiard*